

Article communauté Emmaüs Roya - 20/03/2024

Cédric Herrou était à bord d'une camionnette avec plusieurs passagers mercredi lorsqu'il a été arrêté par des gendarmes mobiles. Il a été relâché avec ses
Mercredi 20 mars 2024, un véhicule de gendarmes mobiles commence à suivre le véhicule de notre association Emmaüs Roya sur la route nationale entre Breil et Saorge, Alpes Maritimes. La camionnette transportait 3 compagnons Emmaüs, un des salariés (Cédric Herrou), 2 bénévoles et leur chien. L'équipe se rendait sur l'un des terrains agricoles de la communauté pour préparer la saison de maraîchage. Les gendarmes ont arrêté le véhicule et procédé à un contrôle d'identité. Ce contrôle d'identité semble n'avoir aucun autre fondement juridique que le contrôle au faciès et la volonté d'intimidation : la Préfecture du 06 s'emmêle dans sa communication officielle, clamant tantôt un simple contrôle routier, tantôt la lutte contre l'immigration clandestine.

D'autres véhicules de gendarmes mobiles rejoignent le contrôle, à la fin il y a 4 véhicules de gendarmerie pour 6 personnes interpellées. Après plus de 30mn d'immobilisation, les gendarmes reçoivent l'ordre de menotter tout le monde et de les embarquer à la caserne d'Auvarre à Nice.

Cet épisode a lieu 10 jours après que nous ayons dénoncé des contrôles d'identité opérés illégalement par des Sentinelles. Un référé suspension contre ces pratiques irrégulières allait être déposé hier au Tribunal Administratif.

Jusqu'à 17h nous ne savions pas quelle procédure était en cours. Nous apprenons enfin que Cédric Herrou a été placé en garde à vue pour "aide à la circulation irrégulière d'étrangers en France" d'après la police.

Le compagnon français et les 2 bénévoles belges ont été relâchés vers 19h. à le lendemain Cédric Hérrout était remis en liberté jeudi sans poursuites.

Nous rappelons que le Conseil Constitutionnel a affirmé le 6 juillet 2018 que la fraternité avait une valeur Constitutionnelle et à ce titre, supprimait le délit d'aide à la circulation.

A l'heure actuelle 2 compagnons étrangers sont encore en retenue administrative. Ils ont été emmenés au LRA (local de rétention administrative) de l'aéroport de Nice. A 14h20, cela fera 24h qu'ils auront été arrêtés : la Préfecture devra alors décider entre les libérer ou les placer en rétention administrative.

Si à 14h les compagnons n'ont pas été libérés, nous appelons tous les groupes Emmaüs et autres structures qui voudraient nous soutenir à manifester physiquement leur soutien devant leur Préfecture de département, ce soir jeudi 21 mars à 18h. Camions, banderoles, casseroles, tout est bon pour hausser le ton.

Ce contrôle aurait pu se passer n'importe où, frontière ou non, situation irrégulière ou non. Tous les jours des compagnons, et non compagnons, des simples gens sont contrôlés et arrêtés, seulement car ils ne possèdent pas les bons papiers. Tous les jours des associations connaissent des intimidations ou des pressions. Et plus grave encore. Les Préfectures ont de plus en plus tendance à confondre militance et délinquance.

Et la situation ne risque pas de s'améliorer. On veut nous écraser, nous faire taire. La défense des sans-voix, des laissés-pour-compte sera toujours notre priorité. Toucher un compagnon c'est toucher à tous les compagnons. C'est toucher à tous les précaires, les rebuts de la société, ceux qu'on ne veut surtout pas voir et encore moins entendre.

Réveillons nous, ne nous laissons pas marcher dessus. 10cm de liberté perdus, des années de lutte pour les retrouver. Comme disait l'abbé Pierre notre devoir est d'"empêcher les puissants de dormir", bien que les puissants deviennent de plus en plus puissants et les sans-voix de plus en plus invisibles.